

Nom & Prénom _____ ADH N° _____

Né(e) le _____ ☎ _____

Adresse _____

Ville _____ CP _____

E-mail _____

Adhésion 20 € CdC du Créonnais 30 € hors CdC du Créonnais

NIVEAU	JOUR	HORAIRE	TARIFS
Dessin Peinture Initiation/Perfection Ados (- de 18 ans)	<input type="checkbox"/> Mardi	15h45-17h45	210.00 €
	<input type="checkbox"/> Mardi	18h30-20h30	210.00 €
Dessin Peinture Initiation/Perfection Adultes	<input type="checkbox"/> Mardi	15h45-17h45	280.00 €
	<input type="checkbox"/> Mardi	18h30-20h30	280.00 €
Dessin Peinture Modelage Initiation/Perfection Enfants Ados	<input type="checkbox"/> Mercredi	14h-15h30	180.00 €
	<input type="checkbox"/> Samedi	9h30-11H	180.00 €
	OU	<input type="checkbox"/> Samedi	11h-12h30
			180.00 €

Le samedi, 1 seul cours est programmé de 10h à 11h30. En cas de nombreuses inscriptions, un 2d cours pourrait être ouvert et les horaires seront alors modifiés comme indiqué ci-dessus. Merci d'indiquer votre préférence d'horaires en cas d'ouverture d'un 2d cours.

Théâtre Initiation/Perfection 6-8 ans CP/CE1	<input type="checkbox"/>	Mercredi	16h-17h	130.00 €
Théâtre Initiation/Perfection Primaires (8 ans et +)	<input type="checkbox"/>	Jeudi	17h-18h30	185.00 €
Théâtre Initiation/Perfection Collégiens	<input type="checkbox"/>	Jeudi	18h30-20h	185.00 €
Théâtre Initiation/Perfection Lycées (cours à NERIGEAN)	<input type="checkbox"/>	Vendredi	18h45-20h15	185.00 €
Scrapbooking européen (2 ^{ème} mercredi du mois)	<input type="checkbox"/>	Mercredi	20h-22h30	10.00 €

Pour les mineurs, merci de nous indiquer :

Nom et Prénom du responsable légal _____

Contact ☎ _____ E-mail _____

L'enfant peut-il partir seul à l'issue du cours ? oui non

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant _____

Information jugée importante (allergies, etc.) _____

Cadre réservé à Kaléidoscope			
ADH	CRS	TOTAL	ACOMPTE
CQ ASSO	1	2	3
4	5	6	7
8	9	10	

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement résumées au dos de ce bulletin
 Date et signature

Conditions de fonctionnement

L'inscription se fait pour l'année scolaire. Le calendrier des cours est affiché dans le local des ateliers. Le premier cours peut être un cours d'essai. Pour des questions d'assurance et de gestion, le bulletin d'inscription et la cotisation doivent être impérativement remis dès le 2^{ème} cours. Dans le cas contraire, l'accès au cours sera refusé.

L'inscription se fait sur un atelier précis. Dans le cas où un élève désire changer d'atelier en cours d'année, l'association doit être consultée au préalable. Il est possible que cette demande ne puisse être satisfaite si le nombre maximum de places est atteint. Le tarif du nouvel atelier sera adapté. Pour des convenances personnelles et de façon exceptionnelle, il est envisageable d'invertir deux créneaux horaires. Toutefois, le professeur doit être averti précédemment. Si l'inscrit est mineur, il faudra impérativement un mot signé du responsable. Un cours manqué pour raisons personnelles ne sera pas remboursé. Tout trimestre commencé est dû. Dans le cas où un participant arrête en cours d'année, l'association est prévenue dans les plus brefs délais. Le remboursement peut être envisagé, déduction faite du trimestre en cours, et des frais de dossiers et uniquement après accord du conseil d'administration.

Les habitants des communes de Créon, Le Pout ou Saint Léon peuvent bénéficier de chèques associatifs pour l'inscription de leur(s) enfant(s). Rapprochez-vous de votre commune pour les récupérer. N'hésitez pas à nous demander une attestation pour votre C.E.

En tout début d'année, l'association se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler des ateliers si le minimum de participants n'est pas atteint. Jusqu'à présent l'association les a toujours maintenus et a parfois ouvert de nouveaux créneaux pour éviter une surcharge des cours.

L'inscription aux ateliers ne donne pas accès aux activités de la ludothèque. Dans le même esprit, l'inscription à la ludothèque ne donne pas accès aux ateliers ! Seuls les participants inscrits au « Jeu sur place » peuvent rester à la ludothèque avant et/ou après les cours et ce pendant les heures d'ouvertures au public. A noter toutefois que les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les locaux : les cours de théâtre et d'arts plastiques se tiennent dans des locaux mis à disposition par la mairie de Créon (salle d'évolution, la ludothèque, le préfabriqué). Ces lieux sont partagés pour plusieurs activités. Pour des raisons évidentes de respect, il est formellement interdit de toucher ou d'utiliser les objets et autres, présents dans ces locaux (jouets, peintures, sculpture, matériel de gymnastique, etc.). Il est interdit d'y manger ou d'y boire. Les locaux doivent être rangés à l'issue des cours.

Le matériel : le matériel et les outils nécessaires à l'apprentissage des arts plastiques sont fournis exception faite des cours de niveau ado/adultes. Chacun peut amener son propre matériel mais cela reste sous sa propre responsabilité. Le matériel fourni doit être utilisé avec respect, rangé et nettoyé à l'issue des cours.

L'exposition : en fin d'année scolaire, l'association organise une exposition où les œuvres personnelles de chacun sont présentées pendant quelques jours ; elles sont rendues à l'issue de l'exposition.

Si elles ne sont récupérées avant septembre, elles sont détruites.

Afin de se conformer aux exigences de consentement du RGPD ([Règlement Général sur la Protection des Données](#)), vous devez confirmer que vous souhaitez recevoir nos informations.

Oui je confirme

Non je ne souhaite pas recevoir d'informations

L'adresse mail nous sert à vous informer des activités et est toujours en mode caché. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations générales, nous ne l'utiliserons que pour des informations vous concernant directement (retard de jeux, par ex)

Dans le cadre de ses activités, la ludothèque prend des photos (affichage ludothèque, articles de presse, site Internet de l'association, etc.). Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respectent l'anonymat de la personne et ne portent pas atteinte à sa réputation.

Donnez-vous votre autorisation à être pris en photo (parents et enfants) ? Oui Non

Autorisez-vous leur diffusion selon les conditions ci-dessus énumérées? Oui Non